



Baccalauréat professionnel «Métiers de la sécurité»

publié le 05/03/2014

nouveau référentiel

Descriptif :

Le/la titulaire de la spécialité « Métiers de la sécurité » peut être employé(e) dans les différents métiers relatifs à la sécurité, à la sûreté et à l'ordre public, à la protection des personnes, des biens et de l'environnement, au secours et assistance des personnes, à la prévention des risques de toute nature, à la gestion des crises, à la surveillance et au gardiennage, au respect de l'hygiène et de la salubrité.

Sommaire :

- Environnement professionnel
- Emplois concernés

Définition des métiers et des activités de la sécurité

Le/la titulaire de la spécialité « Métiers de la sécurité » peut être employé(e) dans les différents métiers relatifs à la **sécurité**, à la **sûreté et à l'ordre public**, à la **protection des personnes, des biens et de l'environnement**, au **secours et assistance des personnes**, à la **prévention des risques de toute nature**, à la **gestion des crises**, à la **surveillance et au gardiennage**, au **respect de l'hygiène et de la salubrité**.

L'exercice de ces métiers exige l'interaction et la complémentarité des divers acteurs de la sécurité.

Ils font ainsi de la sécurité l'une des conditions essentielles de l'exercice des libertés individuelles et collectives conformément aux dispositions du code la sécurité intérieure.

Contexte professionnel

● Environnement professionnel

L'environnement technique, juridique et économique de l'emploi est soumis à plusieurs paramètres :

- ▶ le partage des missions entre le service public et le secteur privé et celles exercées conjointement,
- ▶ l'évolution des modes de vie et des technologies,
- ▶ les mutations socio-démographiques,
- ▶ l'attachement du citoyen au respect des libertés individuelles,
- ▶ les exigences de sécurité du citoyen,
- ▶ la prise en compte des risques environnementaux dans le cadre du développement durable.

Ce nouvel environnement induit l'adaptation des organisations qui s'engagent par des actions :

- ▶ d'anticipation, de prévision des risques,
- ▶ de traçabilité de l'événement et de l'action,
- ▶ de normalisation et de démarche qualité.

L'environnement du travail des personnels se caractérise par :

- la responsabilité des acteurs de la sécurité,
- la connaissance des différentes activités de sécurité,
- la formation permanente et l'actualisation des acquis,
- la prise en compte des risques encourus, individuels et collectifs,
- l'utilisation et la maîtrise des moyens d'information et de communication,
- la restitution fidèle et en temps de l'information,
- le respect de la confidentialité et le secret des informations,
- le travail en équipe et en coopération avec les autres acteurs.

L'exercice de ces métiers, dans cet environnement professionnel, doit satisfaire aux attentes des citoyens et des institutions.

● Emplois concernés

Les « Métiers de la sécurité » se déclinent autour d'un triptyque regroupant :

- la sécurité publique,
- la sécurité civile,
- la sécurité privée.

Document joint



BACCALAURÉAT PROFESSIONNEL «Métiers de la sécurité» (PDF de 331.3 ko)

Nouveau référentiel du baccalauréat professionnel "métiers de la sécurité"



**Académie
de Poitiers**

Avertissement : ce document est la reprise au format pdf d'un article proposé sur l'espace pédagogique de l'académie de Poitiers.

Il ne peut en aucun cas être proposé au téléchargement ou à la consultation depuis un autre site.